

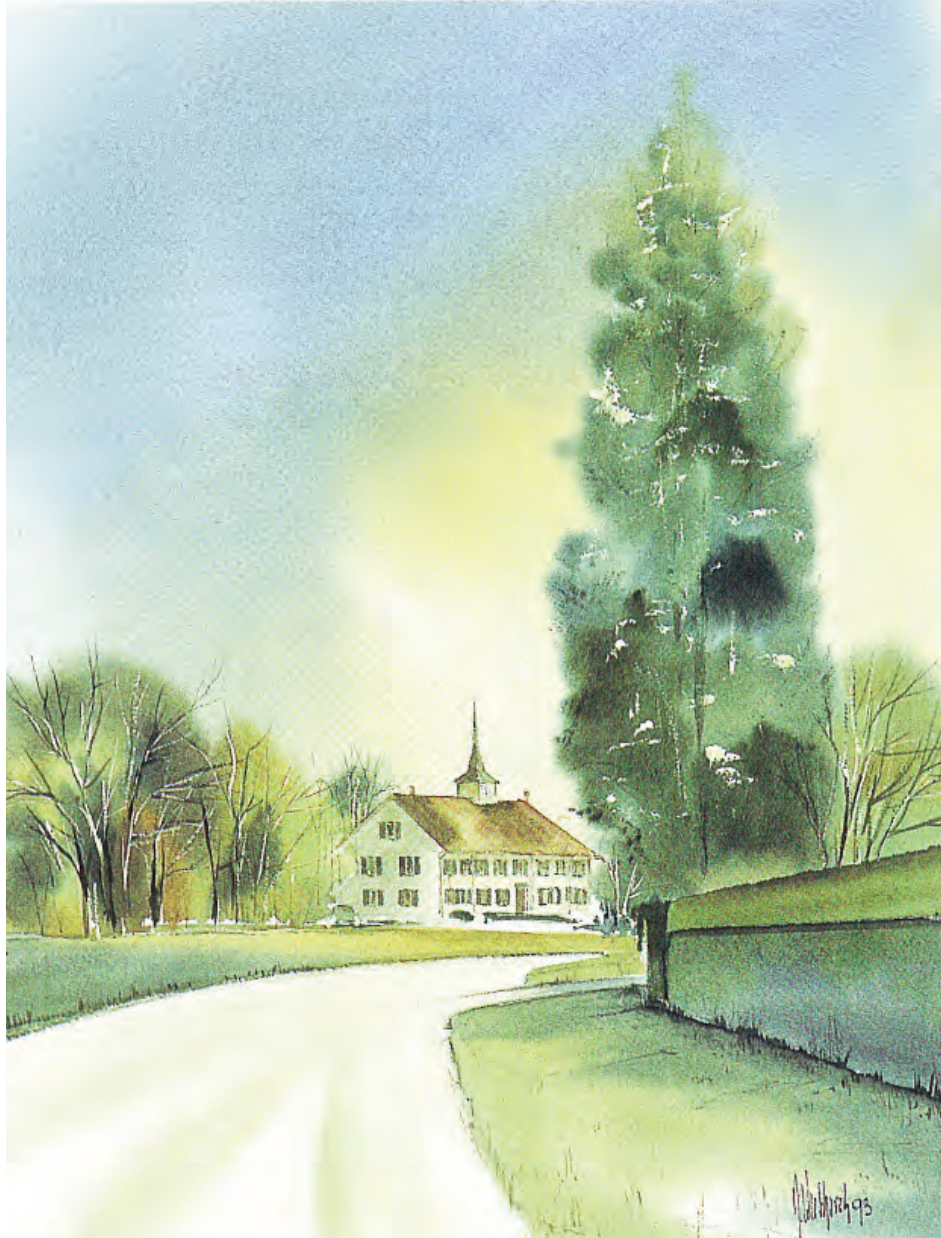


Les Cullayes

Info

Les Cullayes Info

2010



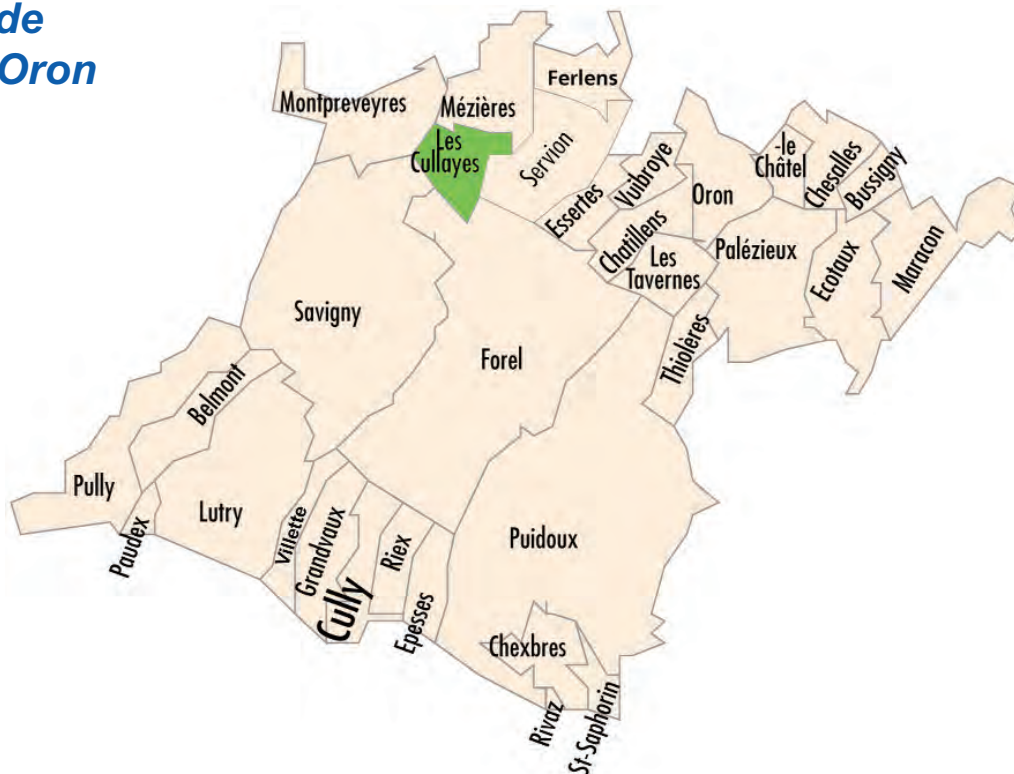
www.lescullayes.ch



Les Cullayes

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom des habitants : | Les Cullatis Les Cullatis sont surnommés « Les Rondzes Bori », soit les rongeurs de colliers. |
| Population : | 718 habitants au 31 décembre 2009 - 280 ménages. |
| Familles bourgeoises : | Barisciano-Petito, Dammköhler, Décombaz, Devaud, Emery, Fasel, Frey, Ghigna, Lacoïn, Maurer, Munoz, Pouly, Rattin, Schweizer, Sémoroz, Studemann, Torny, Touzani. |
| Superficie : | 212 hectares, dont 19 en forêts et 161 hectares en surface agricole. |
| Altitude moyenne : | 839.9 mètres. |
| Dureté de l'eau et nitrates : | en °fH est de 19.1 soit dureté : moyennement dur - les nitrates sont mesurés à 3.7 (très en-dessous de la limite). |
| Taux d'imposition : | 77 % pour 2010. |

District de Lavaux-Oron



*Le district de Lavaux-Oron, regroupe 32 communes et 55'566 habitants.
Les préfets du district sont Mme Anne Marion Freiss et M. Jean-François Croset
12 député(e)s représentent le nouveau district au Grand Conseil (sur 150).*

Autorités

Municipalité

Syndic

Bernard Burri

Administration générale, Police.

Municipaux

Jean Gaumann

Vice-syndic jusqu'au 30.06.2010

Travaux publics, urbanisme.

Félix Rattin

Finances - Informatique.

Isabelle Lucas Sauterel

Vice-syndique depuis le 01.07.2010

Domaines et bâtiments, services industriels.

Adrian Schneider

Instruction publique et cultes, affaires sociales.

Conseil général

Président

Vincent Lacoïn

Vice-Présidente

Claude Jordan

**Secrétaire du
conseil**

Anne-Laure Fritsché

Le bureau de vote est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00 au collège.

Adresses officielles

Administration communale

Ouverture : lundi de 14h00 à 17h00, mercredi de 16h00 à 19h00
et jeudi de 8h30 à 11h30



| | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Téléphone : | 021 903 35 28 |
| Fax : | 021 903 39 53 |
| Email : | info@lescullyes.ch |
| Site internet : | www.lescullyes.ch |
| Secrétaire municipale : | Yolande Hegi |
| Service de la population : | Claudine Monney / Coralie Leresche |
| Bourse communale : | Patricia Dutoit |

Administration cantonale



Préfecture :



Jean-François Croset, Préfet
Anne Marion Freiss, Préfète

Rue du Temple 17 - 1096 Cully

Téléphone : 021 316 07 10 - fax : 021 316 07 11
prefecture.lavauxoron@vd.ch

Gendarmerie cantonale : Poste d'Oron-la-Ville - téléphone : 021 557 86 21

Justice de Paix : Hôtel de Ville - Rue Davel 9 - 1096 Cully
M. Christophe Pralong - Premier Juge de Paix
du lundi au vendredi : 08h00 - 11h30 - 13h30 - 16h30
Téléphone : 021 557 82 55 - fax : 021 557 82 56

Office d'impôt du district : Chemin de Versailles 6 - 1096 Cully
Téléphone : 021 557 82 70 - fax : 021 557 83 09

Office des poursuites : Avenue C.-F. Ramuz 73a - CP 384 - 1009 Pully
Téléphone : 021 557 83 10 - fax : 021 557 83 19

Registre foncier : Rue du Château 46 - 1510 Moudon
Téléphone : 021 557 80 85 - fax : 021 557 80 95

Office d'Etat civil : Rue du Simplon 18 - 1800 Vevey
Téléphone : 021 557 07 07 - fax : 021 557 81 79

Adresses officielles (suite)

Services communaux, intercommunaux ou régionaux

Employés communaux : Weber Thierry - Portable : 079 751 11 80
Alves Carlos - Portable : 076 349 68 80

SDIS Le Jorat :



Corps intercommunal des sapeurs pompiers
Patrick Emery, Commandant du SDIS

**ARO - Association
Région Oron :**

Sylvain Gaildraud - secrétaire général
Le Bourg A - 1610 Oron-la-Ville
021 907 63 32

Office régional de placement : Le Bourg A - Case postale 93
1610 Oron-la-Ville
021 316 04 88

Autres adresses

**Eglise Evangélique
Réformée :**

Pasteur Yves Paris - Montpreveyres
021 331 56 45
Pasteur Jean-Christophe Jaermann - Mézières
021 331 58 54

Paroisse catholique :

Unité pastorale St-Pierre Les Roches
Abbé Joseph Hiên - Abbé Gilles Bobe
1610 Oron-la-Ville - 021 905 12 52

Direction des écoles :

Collège du Raffort - 1083 Mézières - 021 903 01 20

**ECA, Etablissement
cantonal assurance incendie :**

Rue de la Tour 5 - 1095 Lutry - 058 721 24 50

Arrondissement militaire 5 :

M. José Pernet - 1014 Lausanne - 021 316 47 27

Services médicaux et sociaux

Services médicaux

Centre médical du Jorat :
1083 Mézières



Dr J.-M. Bigler, Dr J. Perdrix - 021 903 19 13
Dr Ch. Krayenbühl - 021 903 11 23

Dr V. Dormenval, Médecin dentiste - 021 903 59 03

Mmes Vernier, De Rivaz et Schaer
Physiothérapeutes - 021 903 21 12

Pharmacie : Pharmacie du Jorat - David Mack - 021 903 02 60
Pharmacie de garde - 021 905 77 44

**Physiothérapeutes
à domicile :**

Anita Schaub – Les Cullayes - 021 323 41 41
Sarah Piguët - Servion - 021 903 27 97
Sylvia Schaer - Mézières - 021 903 30 29

Médecins de garde :

Médecins du district - **0848 908 908**
Centrale des médecins - **0848 133 133**

Ambulances - urgences :

144

Samaritains :

Monique Maeder - Carrouge - 021 903 18 03

EMS :

Association Le Signal - Les Cullayes - 021 903 11 66
Résidence Praz Joret - Mézières - 021 903 27 93
La Faverge - Oron-la-Ville - 021 908 09 08

Vétérinaires :

Julien Lador - Mézières - 021 903 01 01
Daniel Krebs - Mollie-Margot - 021 781 18 19
Eugène Chabloz - Oron-la-Ville - 021 907 84 84
Jacques Gloor - Oron-la-Ville - 021 907 86 31

Services sociaux Oron-la-Ville



Centre médico-social CMS : soins à domicile, soins infirmiers, repas à domicile
021 907 79 20 (week-end 0848 133 133)


Infirmière petite enfance : consultations mercredi : 09h00 - 11h00 au CMS
permanence matins lundi au vendredi - 021 641 08 10

Centre social régional : Lundi, mercredi et jeudi - 021 557 19 55

AAS (assurances sociales) : 021 557 19 60

Cartons du coeur : 021 907 75 02

Structures d'accueil de la petite enfance

| | | |
|--|--|--|
| <p>"Les Miam's" <i>Accueil/cantine repas de midi</i> Ch. des Moures 6 Les Cullayes</p> | <p><i>Lundi au vendredi</i> <i>de 11h30 à 14h30</i> Cl. Sarbach M. Dammköhler</p> | <p><i>Enfants scolarisés</i> <i>dès 4 ans</i> Tél. 021 799 16 91 Tél. 021 311 36 17</p> |
|  | <p>Accueil Petite enfance Région d'Oron : <i>Ch. du Centre 6 - 1077 Servion - matins lundi au jeudi</i> 021 903 14 13 - www.reseau-aperoch.ch</p> | |
| <p>"Garderie nurserie Liloane" <i>Oron-la-Ville</i></p> | <p><i>Lundi au vendredi</i> <i>de 06h30 à 18h30</i></p> | <p><i>De 2 mois à école enf.</i> <i>Isabelle Guzzon</i> Tél. 021 907 18 18</p> |
| <p>"Garderie nurserie Les Libellules" <i>Carrouge</i></p> | <p><i>Lundi au vendredi</i> <i>de 06h30 à 18h30</i></p> | <p><i>De 2 mois à école enf.</i> <i>Danielle de Oliveira</i> Tél. 021 903 40 41</p> |
| <p>"Crescendo" Jardin d'enfants <i>Collège Pigeon</i> <i>Forel</i></p> | <p><i>Lundi au vendredi</i> <i>de 08h30 à 12h00</i></p> | <p><i>De 2 ans 1/2 à école enf.</i> <i>Mona Schmid</i> Tél. 021 781 12 79</p> |
| <p><i>Fermé pendant les vacances scolaires</i></p> | | |
| <p>"L'Ilot" UAPE <i>Unité d'accueil pour écoliers</i> <i>Centre sportif d'Oron</i></p> | <p><i>Lundi au vendredi</i> <i>de 06h40 à 08h40</i> <i>de 11h15 à 18h30</i></p> | <p><i>De école enf. à 12 ans</i> <i>Jacqueline Fraefel</i> Tél. 021 908 00 17</p> |
| <p>"Les P'tits Loups" <i>Jardin d'enfants</i> <i>Ch. du Centre 4 - Servion</i></p> | <p><i>Lundi au vendredi</i> <i>de 08h15 à 11h45</i> <i>de 13h15 à 16h45</i></p> | <p><i>De 2 ans 1/2 à 5 ans</i> <i>Isabelle Suter</i> Tél. 021 903 29 56</p> |
| <p><i>Fermé mercredi après- midi et vacances scolaires</i></p> | | <p>www.ptitsloups.ch</p> |
| <p>"Halte jeux" de Mézières <i>Place des enfants bourgeois</i> <i>Mézières</i></p> | <p><i>mardi et jeudi</i> <i>de 13h30 à 16h30</i></p> | <p><i>De 2 ans 1/2 à 5 ans</i> <i>Catherine Troyon</i> Tél. 021 903 22 42</p> |
| <p><i>Fermé pendant les vacances scolaires</i></p> | | |

vous trouverez d'autres adresses sur <http://www.vaudfamille.ch/>

Ecoles - transports et agenda 2010

Les Cullayes fait partie de l'Association intercommunale de l'Etablissement scolaire de Mézières dont sont membres les villages suivants : Carrouge, Corcelles-le-Jorat, Ferlens, Mézières, Montpreveyres, Ropraz, Servion, Vucherens et Vuillens.

Les Cullayes dispose de deux classes : une enfantine et une 2ème année du cycle primaire (CIN et CYP1).



CIN : Classe enfantine : Myriam Pittet – 021 903 20 97

CYP1 : Classe de 2P : Josiane Lapré – 021 903 20 97

Dès la 5e année, tous les enfants vont à Mézières où se déroule le cycle de transition. Les enfants admis en division supérieure baccalauréat se rendent à Moudon.

Vacances scolaires : Du 8 au 15 février 2010 / du 29 mars au 12 avril 2010 / du 2 juillet au 23 août 2010 / du 18 octobre au 1er novembre 2010 / du 23 décembre 2010 au 10 janvier 2011 / du 28 février 2011 au 7 mars 2011 / du 18 avril 2011 au 2 mai 2011.

Conseil d'établissement : Monique Ries, Présidente, 1077 Servion - 079 374 42 85

Groupe APE Mézières et env. : case Postale 45 - 1083 Mézières - 079 455 08 07

Transports - Bus TL 62 et bus postal



2 arrêts

Les Cullayes (centre) et Les Cullayes (Pra la Tête)
Direction Montpreveyres pour le TL et Servion pour le bus postal

Voir horaire sur le site www.lescullayes.ch

Agenda 2010

| | | |
|---------|------------------------|--|
| Juin | 12 juin | Sortie annuelle des seniors |
| Juillet | 31 juillet et 1er août | fête nationale et inauguration de la salle communale |
| Août | 27-28 août | Fête du village |

Formation des détenteurs de chiens



L'existence d'un chien est étroitement liée à celle de son maître



Pour détenir correctement son animal, le futur propriétaire de chien devra désormais suivre une formation. Cette mesure s'appliquera à tous les propriétaires de chiens et à tous les types de chiens, conformément à la **nouvelle ordonnance fédérale sur la protection des animaux**.


Formation théorique avant l'achat d'un chien

Toute personne qui n'a jamais possédé de chien doit suivre une formation théorique avant d'en acheter un. Ce cours, qui dure au moins quatre heures, l'informerá sur les besoins de son animal, sur la façon de le traiter correctement et sur l'investissement représenté, en temps et en argent. C'est donc un cours de sensibilisation. Les personnes qui ont déjà eu un chien ne doivent pas suivre cette formation.

Cours pratique avec le chien

Toute personne qui achète un chien doit, **même si elle en possède déjà un**, suivre un cours pratique dans l'année qui suit l'acquisition de l'animal. Au cours de ce cours, le nouveau propriétaire apprendra comment avoir son animal sous contrôle dans les situations du quotidien, identifier les situations à risque et les désamorcer, et remédier aux éventuels problèmes de comportement du chien.

Les propriétaires de chiens ont cependant jusqu'au 1er septembre 2010 pour suivre les formations théorique et pratique.

|  | Acquisition d'un chien avant le 01.09.2008 | Acquisition d'un chien entre le 01.09.2008 et le 01.09.2010 | Acquisition d'un chien après le 01.09.2010 |
|---|--|--|--|
| Détenteur de chiens | Pas de formation nécessaire | Doit suivre l'entraînement avant 09.2010 ou dans l'année qui suit l'acquisition du chien | Doit suivre l'entraînement dans l'année qui suit l'acquisition du chien |
| Non-détenteur de chiens | Pas de formation nécessaire | Doit suivre la formation théorique et l'entraînement avant 09.2010 ou dans l'année qui suit l'acquisition du chien | Doit suivre la formation théorique avant l'acquisition du chien et suivre un entraînement dans l'année qui suit l'acquisition du chien |

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en consultant le site <http://www.bvet.admin.ch>

Gestion des déchets



Déchetterie I - Place des 2 Tilleuls

du lundi au samedi de 7h30 à 19h00
fermée le dimanche et les jours fériés

Déchetterie II - Ch. du Stand

lundi et mercredi de 16h30 à 18h30
samedi de 10h00 à 12h30

La décharge est ouverte dès le 3ème samedi de mars (si le chemin est accessible) et fermée dès le 1er samedi de décembre ou dès les premières neiges.

Art. 15 du règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets



Les déchets naturels végétaux provenant de l'exploitation des forêts, des champs et des jardins sont compostés en priorité.

L'incinération de ces matières **en plein air** n'est admise que pour les **petites quantités** détenues par les **particuliers**, sur les lieux de production, et pour autant qu'il n'en résulte **pas de nuisance pour le voisinage**.

Appareils grand public - bureautiques et télécommunications

Notre déchetterie I est équipée pour collecter :

Ordinateurs, écrans, claviers, modems, scanners, imprimantes, téléviseurs, chaînes stéréo, haut-parleurs, caméscopes, projecteurs, appareils photos numériques, lecteurs CD et leurs accessoires.

Depuis janvier 2002, le recyclage de ces appareils est financé par des taxes anticipées.

Notre déchetterie II est équipée pour collecter :

Appareils de l'électro-ménager, du jardinage et des loisirs, aspirateurs, machines à coudre, cafetières, fours, machines à laver, outils électriques, tondeuses, etc... Ces appareils peuvent être remis gratuitement dans les commerces, la place de stockage à la déchetterie étant limitée, nous vous remercions de privilégier cette solution.



Déchets spécifiques recyclables – quelques conseils pratiques



Bureautique et électronique de loisirs :



- pas d'électroménagers
- pas de fœhns, fers à repasser, machines à café, aspirateurs, etc...



les déposer dans la petite benne bleue (décharge II)

Fer blanc :



- pas de poêles ou autres casseroles



les déposer dans la benne bleue (décharge II)

Néon :



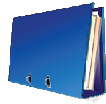
Seul le gaz des néons et des ampoules économiques est récupéré

- pas d'ampoules à incandescence

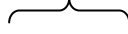


les déposer dans la poubelle du mardi

Papier :



- pas de classeurs, ni de fourres ou de chemises en plastique
- pas de berlingots (lait, jus de fruits, etc..)
- pas de cartons avec plastique (ex. boîte pour les jouets)
- le plastique entourant les catalogues doit être retiré
- les cartons doivent être débarrassés du Sagex



les déposer dans la poubelle du mardi



le déposer avec le Sagex

PET :



Uniquement pour les bouteilles de boissons

- pas de bouteilles de vinaigre et d'huile
- pas de bouteilles de shampooing, de savon, d'adoucissant
- pas de bouteilles de lait
- pas de barquettes en plastique



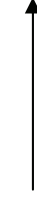
les déposer dans la poubelle du mardi

Sagex :



Merci de bien vouloir découper les pièces volumineuses

- les barquettes pour poisson ou viande ne sont pas acceptées

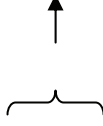


les déposer dans la poubelle du mardi

Container de textile :



- pas de duvets, ni d'oreillers ou de coussins
- pas d'accessoires ou de déchets (ceintures, sacs, tringles à rideaux, etc...)
- pas de chaussures de sport (ski ou autres)

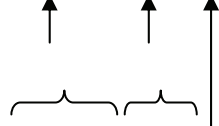


les déposer dans la benne jaune
(décharge II)

Verre :



- pas d'assiettes, de tasses en porcelaine ou en céramique
- pas d'aquariums ou de meubles en verre
- pas de pare-brise de voitures ou autres verres feuilletés
- pas d'ampoules
- les bouchons des bouteilles doivent être enlevés
- les couvercles de bocaux doivent être retirés



les déposer à la décharge II (empierrement)

les déposer dans la poubelle du mardi

les déposer avec le fer blanc

Nous vous remercions de ne pas amener vos déchets ménagers à la déchetterie, les sacs doivent être déposés en bordure des routes le mardi matin dès 7 heures.

Pour certains objets que vous ne voulez plus mais qui pourraient encore servir, pensez aux associations caritatives (Armée du Salut, Emaüs, etc..)



Verre *

Le verre doit être débarrassé de tout bouchon, couvercle, entourage en paille.

Une taxe anticipée est perçue sur chaque bouteille, son montant est redistribué aux collecteurs de verre.



Alu - fer blanc – acier *

Les boîtes (boissons, conserves), tubes, barquettes (surgelés, nourriture pour animaux), aérosols, poêles, moules à gâteaux, sauf emballages composés alu-plastique et alu-papier tels que certains sachets (soupes, purée de pomme de terre, café), qui sont à jeter à la poubelle.

PET *

Uniquement les bouteilles non consignées portant ce logo, **sauf les bouteilles ayant contenu du lait**, de l'**huile**, du **vinaigre**, des produits de soin ou de nettoyage.

Merci d'écraser vos bouteilles car moins de volume est égal à moins de transports.



Ferraille **

La ferraille regroupe tous les objets métalliques autres que le fer blanc et l'aluminium.

Carton et papier *

Les cartons doivent être aplatis ou remplis de vieux journaux sans corps étrangers (sagex, plastique, etc..)



Cartons et papiers bien compactés soit moins de volume et par conséquent économie des transports.

Déchets organiques **



Sont acceptés : branchages, gazon, mauvaises herbes, épluchures, marc de café, etc... Ces déchets sont broyés et évacués à la compostière de la Coulette à Belmont.

Attention : nous ne pouvons accepter que les déchets des ménages privés, les déchets plus importants issus des travaux exécutés par des paysagistes professionnels doivent être évacués directement sur la Coulette.

Textiles *



Un conteneur est en permanence à disposition pour les organismes de ramassage.

Sagex *

Veuillez découper les pièces volumineuses pour obtenir un gain de place dans les sacs prévus pour la récupération de ce matériau.

Bois traités **

Sauf les meubles rembourrés, les traverses de chemin de fer et les poteaux électriques.

Déchets spéciaux *

Sont acceptés les néons, lampes à vapeur métalliques (halogènes), huiles minérales et végétales, solvants, peintures, piles (*à déposer également dans les points de vente*), médicaments (*à ramener de préférence dans les pharmacies*).

Tous ces déchets dits spéciaux ne peuvent provenir que des ménages privés et en petites quantités.

Attention, ces produits ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les égouts !

Informations pratiques

Impôts et taxes communales

| Genre | Taux | Date de paiement |
|--|---|--------------------------------------|
| Impôt sur le revenu | 77% | avec les impôts cantonaux |
| Impôt foncier | 1 0/00 de l'estimation fiscale | en mai |
| Impôt non pompier | Fr. 100.-/pers. de 20 à 45 ans | en mars |
| Taxe épuration unique raccordement | 10 0/00 : nouvelle construction 5 0/00 : transformation basée sur la valeur ECA | obtention du permis de construire |
| Taxe épuration annuelle | 1.30/m3 eau consommation | en juillet |
| Service des eaux taxe unique (raccordement) | 10 0/00 : nouvelle construction 5 0/00 : transformation basée sur la valeur ECA | obtention du permis de construire |
| Service des eaux | 1.80/m3 eau + Fr. 50.-/compteur | en juillet |

Papiers d'identité

Les nouveaux passeports émis en Suisse sont des passeports biométriques. Ils se commandent, comme les combinés passeport-carte d'identité, directement sur le site www.biometrie.vd.ch ou par téléphone au **0800 01 1291**.

Les cartes d'identité se commandent au greffe municipal. Pour toutes les catégories d'âge (même les bébés), le requérant doit se présenter en personne avec une photo récente faite par un professionnel, de face, sans lunettes à soleil ni couvre-chef et sans sourire et doit pouvoir justifier son identité. Les anciens documents, valables ou non, doivent impérativement être apportés lors du dépôt de la nouvelle demande en vue de leur annulation.

N'hésitez pas à vous renseigner au greffe avant de vous déplacer.

Bureau de poste

Scaiola Emmanuel - buraliste

Lundi – vendredi 7h30 – 9h00 / 16h30 – 18h00

Samedi 9h00 – 10h30

Téléphone : 021 903 14 25 - fax : 021 903 14 25

Informations pratiques (suite)

Salle communale

La salle communale sera disponible **dès le 2 août 2010**.

Capacité : environ 80 à 100 personnes

Location : 1 jour = 8h00 à 8h00

Tarif pour habitants des Cullayes : de Fr. 100.- à Fr. 200.- / jour

Tarif pour non habitants : de Fr. 150.- à Fr. 500.- / jour

Réservation : www.lescullayes.ch ou au greffe municipal – 021 903.35.28



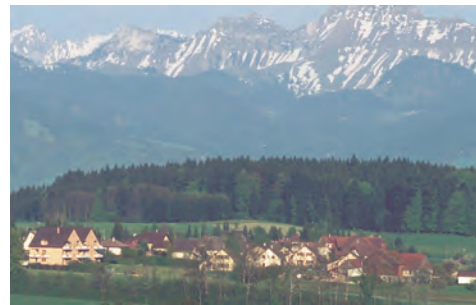
Sociétés locales

| | | |
|-------------------------------------|---|---------------|
| Jeunesse Montpreveyres-Les Cullayes | Patrick Altermatt - Les Cullayes | 079 376 90 13 |
| Abbaye Montpreveyres - Les Cullayes | Michel Diserens - Les Cullayes | 021 903 32 95 |
| Club 675 | Virginie Leyvraz - Les Cullayes | 021 903 54 05 |
| Judo Ju-Jitsu Club – Savigny | Florence Passet | 079 594 82 30 |
| Ass. des Amis du Zoo | François Guignet - Servion | 021 903 17 88 |
| Ass. des Amis du Tropiquarium | Françoise Wolter - Servion | 021 903 18 54 |
| Ass. des paysannes Vaudoises | Andrea Bory, La Louchyre - Carrouge | 021 903 12 63 |
| Badminton Club du Jorat | Marina Beaud - Servion www. bcjorat.ch | 021 903 19 45 |
| Choeur Mixte La Lyre du Jorat | Daniel Rosset - Servion www.lyreservion.ch | 021 903 20 64 |
| Club de pétanque | François Guignet - Servion | 021 903 17 88 |
| Club de Tennis de Table | Marcel Vuagniaux - Vucherens | 021 903 17 59 |
| Fanfare du Jorat | Régis Freiburghaus - Ropraz | 021 903 55 24 |
| FC Jorat-Mézières | Bruno Schenkel - Servion www. fcjm.ch | 021 903 22 05 |
| FSG Actifs Mézières | Joël Bovy - Carrouge | 021 903 12 53 |
| Gym Dames Mézières | Marianna Stettler - Vucherens | 021 903 26 39 |
| Gym Hommes Mézières | Roland Maeder - Carrouge | 021 903 18 03 |

Consultez le site de la Région d'Oron où vous trouverez d'autres adresses de sociétés et d'activités.

<http://www.region-oron.ch/>

Les Cullayes au fil des saisons (photos de Th. Weber)



Mes notes personnelles
